

Revues

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **123 (1978)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift, N° 6, juin 1978

La Société suisse des officiers s'exprime sur l'évolution des dépenses pour l'armée en Suisse. Les réductions opérées ces dernières années se répercutent sur l'instruction, sur l'équipement et sur l'infrastructure matérielle où les retards s'accumulent. Les moyens accordés à la défense nationale n'étant plus fixés en fonction des besoins militaires, mais sur la base de la politique financière de la Confédération, on peut à juste titre se demander si l'article 2 de la Constitution fédérale est encore applicable. Cet article postule pourtant le maintien de l'indépendance du pays comme tâche fondamentale, et non la suppression des déficits des comptes de la Confédération.

Le capitaine P. Lienhart présente l'entraînement à la survie pratiqué dans les forces des U.S.A. et le général K. Kauffmann l'aéromobilité des forces terrestres allemandes (« Heeresflieger » des C.A. et brigade aéroportée).

Military Review, N° 5, mai 1978 (U.S.A.)

Le général E. F. Black et M. S.-T. Cohen, dans un article intitulé *The Neutron Bomb and the Defense of NATO*, comparent les effets des armes à fission (anciennes) et de celles à fusion ou à radiation accrue, dites bombes à neutrons (nouvelles). Ces dernières peuvent être utilisées, comme il en ressort de deux tableaux très suggestifs, avec plus de précision et efficacité. Elles n'ont pas le caractère indiscriminé que les engins à fission ont généralement en raison de l'étendue de leurs effets. Les bombes à neutrons ont ainsi un effet dissuasif accru. En cas de conflit, elles permettent de causer des pertes importantes au potentiel militaire adverse tout en limitant les dommages dans l'environnement civil.

Le lt.-col. F.-C. Allen aborde le problème de la Yougoslavie après Tito. Mettant en balance le risque d'une désintégration de la fédération et la menace d'une intervention soviétique, l'auteur arrive à la conclusion que la Yougoslavie restera dans sa position intermédiaire entre l'Est et l'Ouest et que, dans un premier temps après le départ de Tito, l'URSS ne passera pas à l'action militaire directe, mais attendra la tournure de l'évolution interne du pays.

Rassegna dell'Arma dei Carabinieri, N° 2 (supplément), 1978

Ce supplément est formé du dossier complet du 3^e Cours international sur le droit de la guerre pour officiers organisé par l'Institut international de droit humanitaire (Sanremo). Le cours, en langue italienne, s'est déroulé du 7 au 14 septembre 1977 à l'Ecole de guerre aérienne de Florence.